\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président de la République algérienne  
Abdelmadjid Tebboune  
Presidence de la Republique  
Place Mohammed Seddik Benyahiya  
El Mouradia

Alger 16000  
Algérie

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude concernant la détention arbitraire et le harcèlement judiciaire dont Mohamed Benhlima, lanceur d’alerte, militant et ancien responsable militaire, continue à faire l’objet depuis son retour forcé d’Espagne en mars 2022**. Ses affirmations selon lesquelles il a été soumis à la torture et à d’autres mauvais traitements, notamment des violences sexuelles, lors de sa détention à la prison militaire de Blida en juillet 2022, n’ont pas fait l’objet d’une enquête malgré ses déclarations et doléances en ce sens devant la justice, le plus récemment devant le tribunal criminel d’appel près la cour d’Alger de Dar El Beïda le 8 décembre 2024.

Des tribunaux civils et militaires ont reconnu Mohamed Benhlima coupable dans au moins quatre affaires distinctes, sur la base d’accusations découlant uniquement de son exercice des droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association. Il a été condamné pour des activités pourtant protégées par le droit international relatif aux droits humains, notamment des publications en ligne dénonçant la corruption présumée au sein de l’armée algérienne et critiquant le gouvernement, son adhésion et son soutien au mouvement de protestation prodémocratie du «Hirak» et des communications en ligne avec d’autres militants ainsi qu’avec des membres avérés ou présumés du groupe d’opposition politique Rachad -, qualifié de «terroriste» par les autorités algériennes sur la base d’un processus de désignation qui n’est pas conforme aux normes internationales en matière de droits humains. Le 23 janvier 2025, à l’issue d’un nouveau procès, la Cour d’appel militaire de Blida, à Alger, l’a condamné à une peine de 10 ans de prison après l’avoir déclaré coupable de divulgation à une entité étrangère d’informations confidentielles relatives à la défense nationale, infraction à la définition large. Il a initialement été reconnu coupable et condamné à mort par contumace en 2021 dans cette affaire. Dans deux affaires distinctes, la Cour d’appel militaire de Blida a confirmé le 28 août 2024 la condamnation de Mohamed Benhlima à la réclusion à perpétuité et à une autre peine d’emprisonnement de cinq ans, également pour des accusations liées à la désertion et à l’espionnage. Mohamed Benhlima attend l’issue de son appel dans une autre affaire dans laquelle il a été reconnu coupable et condamné à sept ans d’emprisonnement le 12 juillet 2023 pour de multiples chefs d’accusation, notamment «adhésion et participation à un groupe terroriste», «atteinte à l’intégrité du territoire national» et «incitation à un attroupement non armé», sur la base de déclarations arrachées sous la torture à titre de «preuves». Il est visé par des dizaines d’autres enquêtes pénales liées à l’exercice de ses droits humains.

Mohamed Benhlima est incarcéré à la prison militaire de Blida, où les autorités pénitentiaires lui ont parfois refusé la visite de sa famille sans fournir de raison, ou ne l’ont autorisé à voir ses proches que pendant 10 minutes en présence de gardiens.

**Je vous demande instamment de libérer Mohamed Benhlima, d’annuler ses déclarations de culpabilité et ses condamnations, et d’abandonner les charges retenues contre lui en raison de l’exercice de ses droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association. Dans l’attente de sa libération, je vous demande instamment de veiller à ce qu’il soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales en la matière et d’ouvrir immédiatement une enquête impartiale, efficace et indépendante sur ses plaintes pour torture et autres mauvais traitements. Enfin, je vous demande instamment de lui permettre de voir sa famille et ses avocats, et de vous abstenir de tout acte d’intimidation à leur égard.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République algérienne démocratique et populaire, Willadingweg 74, 3006 Berne

Fax: 031 350 10 59 / E-mail: ambalg.berne@bluewin.ch